

quement entretenues, en grande partie ou en totalité, et qui même parfois s'amortissent d'elles-mêmes, comme des obligations émises par les commissions provinciales d'énergie, les commissions des autoroutes à péage et autres agences gouvernementales.

Une dette provinciale indirecte est simplement une dette dont le service est garanti par la province au cas très improbable ou une commission de l'énergie ou tout autre organisme ne pourrait honorer ses engagements.

A une époque où presque toutes les dettes directes des gouvernements augmentent ainsi que les montants d'intérêt à verser pour ces dettes, on aurait été porté à croire que la réalisation de la Colombie-Britannique soulèverait beaucoup d'intérêt. Toutefois, il a suffi que ce soit l'œuvre d'un gouvernement qui s'est baptisé: «gouvernement de Crédit social» pour provoquer des attaques venimeuses et ironiques.

On a dit qu'il a fallu imposer de lourdes taxes de vente pour amortir la dette. Mais ces taxes, au moins, ont donné ce résultat. Nous voyons d'autres provinces imposer de très lourdes taxes de vente (même à Ottawa), mais rien ne porte à croire qu'on vise le même objectif. Vraiment, l'émulation serait ici bien plus de mise que les sarcasmes.

Je vois que le ministre des Finances a pu revenir à la Chambre. J'espère qu'il se donnera la peine de lire ce que je viens de verser au compte rendu. Le ministre des Finances peut nier ce fait tout comme certains autres critiques, mais quand même, les milieux de la finance en reconnaissent l'existence. Peut-être un peu d'honnêteté serait-elle utile dans l'examen de la question. Le ministre des Finances, en répondant au député de Medicine-Hat qui disait que le gouvernement de l'Alberta devrait peut-être procéder à certaines modifications de ses méthodes comptables, s'est refusé à croire qu'un gouvernement qui se respecte agirait ainsi. Je devrais peut-être dire qu'un gouvernement fédéral qui se respecte n'agirait pas comme le fait celui-ci en l'occurrence. En sommes-nous au point où le gouvernement fédéral continue à acculer les provinces de l'Ouest à chaque occasion? Les membres du gouvernement s'étonnent après cela de ce que nous nous formalisons de leurs actes et de leur façon de légiférer. Ils ont agi ainsi quand le premier ministre de la Colombie-Britannique a demandé l'exemption de l'impôt sur le revenu des sociétés pour les entreprises d'utilité publique comme c'est le cas pour les sociétés de la Couronne. On lui a opposé, chaque fois, une fin de non-recevoir jusqu'à ce qu'il se soit vu obligé de prendre certaines mesures en vue d'assurer au consommateur un traitement équitable. La mesure actuellement à l'étude semble suivre la même voie. Ici encore, le gouvernement fédéral nous accule au mur et refuse même de nous expliquer suffisamment sa façon d'agir. Comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest, des députés de diverses régions du pays ont soulevé la question, mais le gouvernement ne nous a pas expliqué de façon

satisfaisante pourquoi, comme l'a dit le député de Medicine-Hat, il a imaginé cette formule qui milite contre l'intérêt le mieux conçu de deux des provinces de l'Ouest, sinon des trois, comme on l'a dit.

Le député d'Edmonton-Ouest affirme que le gouvernement là-bas ne saurait s'attribuer le mérite de l'exploitation des ressources naturelles de la région. C'est exact. Mais je crois qu'il peut tout de même s'attribuer un certain mérite de ce qu'elles ont été exploitées et gérées à l'avantage de la province. La même chose vaut pour la Colombie-Britannique. Nous connaissons tous les problèmes qui se posaient là-bas avant 1952, et ce qui s'est passé depuis. Le gouvernement provincial actuel ne s'attribue pas le mérite des ressources dont dispose la province, mais la population lui reconnaît, je pense, celui de veiller à ce que ces ressources soient mises en valeur de façon à répondre à l'intérêt le mieux conçu de la Colombie-Britannique.

Je l'ai dit l'autre jour, je comprends difficilement pourquoi certains députés continuent à rabaisser leur propre province. L'autre jour encore, le député de Comox-Alberni—je vois avec plaisir qu'il est ici ce soir—a dit que le premier ministre de la Colombie-Britannique était un des plus grands séparatistes qu'il connaisse. Je voudrais qu'il le prouve. Mais je ne crois pas qu'il le puisse. Je sais, évidemment, qu'on formule des accusations sans rime ni raison et sans fondement, et c'est bien de pareille accusation qu'il s'agit ici. J'appellerai l'attention des députés sur le rapport de la conférence fédérale-provinciale de 1963. La Colombie-Britannique termine, comme l'atteste la page 71 du rapport, ses observations par la conclusion suivante:

Nous soumettons, sans doute, ces propositions dans l'intérêt de la Colombie-Britannique. Mais nous le faisons avec la conviction qu'elles contribueront à l'expansion et à la prospérité de tout le Canada. Comme tous les Canadiens, nous sommes citoyens d'un pays avant d'être citoyens d'une province.

Ce n'est pas là le son de cloche du séparatisme. J'espère donc que le ministre des Finances examinera certaines de ces questions, qu'il tiendra compte des exposés qu'on lui a faits et nous donnera enfin une réponse, s'il ne nous soumet pas une formule modifiée de façon à répondre davantage à la réalité pratique.

M. Fleming: Le comité me pardonnera peut-être si je n'explore pas davantage le labyrinthe de la comptabilité de la dette de la Colombie-Britannique et si je reviens à l'article maintenant à l'étude, l'article 4, et, en particulier, à cette disposition: